

Les fragments de sedums proposés par



toit-vegetalise.fr

• **DESCRIPTION :**

- Les fragments sont des boutures non racinées de sedums prélevées sur des pieds-mères cultivés dans notre pépinière. Les fragments de sedums sont conditionnés dans des tontines. Les fragments sont disponibles en mélange d'au moins 5 variétés et sont destinés aux végétalisations de toitures extensives ou semi-intensives. Les fragments de sedums doivent être mis en œuvre immédiatement après réception (ils ne peuvent être stockés qu'une fois étalés dans un lieu frais et sec pour une durée maximale de 24 heures).



• **UTILISATION :**

- Les semis de fragments de sedums s'effectuent au début du printemps (mars-avril) ou préférablement à l'automne (septembre à octobre). Il est impératif d'éviter les périodes de sécheresse prolongées (prévoir dans ce cas un arrosage régulier jusqu'à enracinement des fragments de sedum) ainsi que les périodes de gelées. A noter que le semis d'automne est préférable, il permet une meilleure installation des plantes avant la période estivale suivante.
- Densité de fragments recommandés : entre 80 et 150 grammes/m².
- Avantage : simplicité de mise en œuvre.

• **RÉSULTATS OBTENUS :**

- Palette végétale restreinte (prépondérance d'une seule variété de sedum : sedum album), taux de couverture végétale immédiat = 0%, taux de couverture végétale à 1 an : 30%, taux de couverture végétale à 2 ans sous réserve d'une mise en œuvre appropriée et du respect des préconisations d'entretien : 50%.
- Conformément à la réglementation 2016/2031/UE entrée en vigueur le 14 décembre 2019, TOIT VEGETALISE délivre un passeport phytosanitaire pour chaque départ de plantes, permettant ainsi de garantir la sécurité sanitaire des végétaux.